

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
27 mai 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Rémi VUILLAUME

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Gérard RITZ pouvoir donné à Bernard MULLER

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL, Christophe SONREL, René WAGNER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....16
Absents représentés.....5
Absents.....8
Votants.....21

Délibération 2025 033

MOBILITE - Lancement d'un marché pour l'opération Savoir Rouler à Vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	5	21	0	0	0

Cahier des charges en annexe

Le PETR du Pays du Lunévillois est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2018. Dans ce cadre, il met en œuvre des solutions de mobilités pour faciliter les déplacements des habitants et diminuer l'impact carbone sur le territoire.

Depuis fin 2023, le Pays du Lunévillois est doté d'un schéma directeur cyclable qui définit, à horizon 2038, des tracés dits structurants et principaux. Le schéma prévoit également les services associés à la pratique du vélo tel que l'apprentissage des enfants à se déplacer en autonomie et en sécurité.

“Savoir Rouler à Vélo” (SRAV) est un dispositif d'Etat instauré en 2018, visant à donner aux enfants de 6 à 11 ans les clefs pour circuler à vélo en autonomie et en sécurité pour leur entrée au collège. Il est également mentionné dans la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Concrètement, le programme Savoir Rouler à Vélo est construit autour d'un cycle de formation d'une dizaine d'heures réparties en 3 blocs : savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler en situation réelle.

Il est proposé de déployer le programme « Savoir Rouler à Vélo » sur le territoire du PETR du Pays du Lunévillois et de passer un marché à bons de commande pour une durée de 3 ans afin de retenir l'intervenant en charge de la formation SRAV auprès des élèves de primaire du territoire (CM1 et CM2) des écoles participantes.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo » aux enfants des écoles primaires du territoire
- **AUTORISE** le président du PETR à lancer la procédure d'un marché adapté à bons de commande pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents et avenants afférents à ce dossier,
- **AUTORISE** le président à demander les subventions liées à cet investissement
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget annexe de la mobilité 2025 et suivants du PETR

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juin 2025
Philippe DANIEL,
Président.

